

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE

Bilan

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	27 937	27 937			
Fonds commercial	500 000	331 944	168 056	218 056	- 50 000
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	6 838	672	6 166		6 166
Installations techniques, matériel et outillage industriels	203 238	170 596	32 642	30 727	1 915
Autres immobilisations corporelles	292 790	267 168	25 622	26 858	- 1 236
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes	10 325		10 325	840	9 485
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	30 240		30 240	30 240	
TOTAL (I)	1 071 367	798 317	273 050	306 721	- 33 671
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	3 495 505	554 149	2 941 355	2 434 838	506 517
Avances et acomptes versés sur commandes	31 161		31 161		31 161
Clients et comptes rattachés	1 862 091	279 001	1 583 090	2 463 996	- 880 906
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux	604		604	713	- 109
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	22 649		22 649	36 177	- 13 528
. Autres	607 704		607 704	434 823	172 881
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	620 684		620 684	388 893	231 791
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	15 272		15 272	22 515	- 7 243
TOTAL (II)	6 655 669	833 150	5 822 519	5 781 955	40 564
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	7 727 037	1 631 467	6 095 569	6 088 676	6 893

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé :)	200 000	200 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	20 000	20 000	
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	88 669	88 669	
Report à nouveau	-788 677	-542 511	- 246 166
Résultat de l'exercice	-196 451	-246 166	49 715
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées	5 908	6 434	- 526
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-670 551	-473 574	- 196 977
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques	60 062	51 852	8 210
Provisions pour charges	10 789	16 231	- 5 442
TOTAL (III)	70 851	68 083	2 768
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	1 438 064	1 841 852	- 403 788
. Découverts, concours bancaires	815	774	41
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	1 255	1 544	- 289
. Associés	3 394 712	1 480 892	1 913 820
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	278 777	292 589	- 13 812
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 302 193	2 178 161	- 875 968
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	78 689	73 416	5 273
. Organismes sociaux	79 293	84 030	- 4 737
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	98 975	102 307	- 3 332
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 291	12 280	- 989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	892	5 668	- 4 776
Autres dettes	10 314	420 655	- 410 341
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	6 695 270	6 494 167	201 103
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	6 095 569	6 088 676	6 893

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE

Annexes 23

Annexes 23

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 6 095 569,33 E.

Le résultat net comptable est une perte de 196 451,11 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

**AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE
ANNEXE**

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,

L'activité a dégagé cette année, un résultat déficitaire de 196 451 euros, et du fait des déficits successifs des exercices précédents, les capitaux propres sont négatifs et s'élèvent à 670 551 euros.

Avec le soutien financier de la société mère, la Direction reste confiante dans l'activité et décide de la poursuite de l'activité.

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Evaluation des stocks :

- Véhicules neufs :

Ils sont évalués au coût de revient composé du prix d'achat et des frais accessoires

La méthode de dépréciation se base sur une statistique de durée de stockage.

durée de stockage <= 180 j	0% soit : 0
180j > durée de stockage <= 430 j	2,5 % soit : 15 097,10 E
430j > durée de stockage <= 540 j	5 % soit : 0
540j > durée de stockage <= 600 j	20 % soit : 0
plus de 600 j de stockage	30% soit : 0

La méthode de dépréciation des véhicules de démonstration suit la formule suivante :

Revient x nombre de jours de mise en circulation en VD * 2,08 % . Le montant de la dépréciation est de 166 946,58 E.

Le montant de la dépréciation des VD, s'élèvent donc à 182 044,03 E.

- Véhicules d'occasion :

La nouvelle méthode de dépréciation introduite en 2022, tient compte de la valeur argus. La provision correspond à la différence négative entre la valeur argus et la valeur de revient. La dépréciation ainsi calculée s'élève à 129 145,81 E.

- Pièces de rechange :

Elles sont valorisées selon la méthode du CUMP.

Les provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange correspondent à des stocks de pièces détachées devant être cédées à très brève échéance ou/et présentant un écoulement anormalement lent.

La méthode de dépréciation se base sur le dernier mouvement connu pour déterminer la tranche applicable permettant le calcul de la dépréciation des stocks.

Les hypothèses statistiques sont les suivantes :

stock de 12 à 24 mois :	50 % soit	54 898,25 E
stock de 24 à 36 mois :	70 % soit	51 304,89 E
stock de plus de 36 mois :	90 % soit	136 756,31 E

pour l'exercice le montant de la dépréciation s'élève donc à 242 959,45E.

AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE
ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	26 336
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services	
- TOTAL	26 336

6.2 - Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	2	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	11	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	13	0

6.3 - Identité société-mère consolidant les comptes de la société

MONYV SA -

Siret 42159489600035

Quartier Acajou - 97232 LAMENTIN

PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Régularisation comptes tiers	22 138
Reprise amortissements dérogatoires	3 103
TOTAL	25 241
CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Régularisation comptes tiers	3 393
Frais audit garantie	51 669
Dotations amortissements dérogatoires	2 577
TOTAL	57 639

A2G - AUTOMOBILE GENERALE GUADELOUPEENNE

Société par actions simplifiée au capital de 200 000 Euros

Siège Social : c/o AUTOS GM - Acajou —

97232 LE LAMENTIN

RCS PAP 819 462 631

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 24 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
et le vingt-quatre octobre à 16h00

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, dans les bureaux de la société AUTOS GM à Acajou, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- La société AGM HOLDING représentée par Monsieur Robert PARFAIT
- La société COMAUTO représentée par Monsieur Hubert AUBERY

Participent également :

- KPMG, Commissaire aux comptes, est représentée par Madame Karine JEAN-BAPTISTE
- Monsieur Kévin PARFAIT
- Monsieur Bernard EDOUARD au titre de ses fonctions de Secrétaire Général et en qualité de Secrétaire de séance.

Monsieur Robert PARFAIT préside la séance en tant que représentant de la société AGM Holding

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence à l'assemblée ;
- Les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance ;
- La copie et le récépissé postal d'avis de réception de la lettre de convocation adressée au commissaire aux comptes ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31 décembre 2022 ;
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- Le rapport général du commissaire aux comptes ;
- Le rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- L'information relative au montant des honoraires versés au commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, devant être communiqués aux associés, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus à la Gérance
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code du commerce, approbation des conventions qui y sont mentionnées ;
- Questions diverses

Le Président donne lecture du rapport de gestion et le commissaire aux comptes en fait de même, par la suite.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesquels font apparaître **une perte de (-196 451) €**.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

➤ Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter **la perte** de l'exercice s'élevant à **(-196 451) €** de la manière suivante :

<u>Origine :</u> Résultat de l'exercice		-196 451 €
Report à nouveau antérieur		-788 677 €
<u>Affectation :</u> Report à nouveau	-985 128 €	
Totaux	-985 128 €	-985 128 €



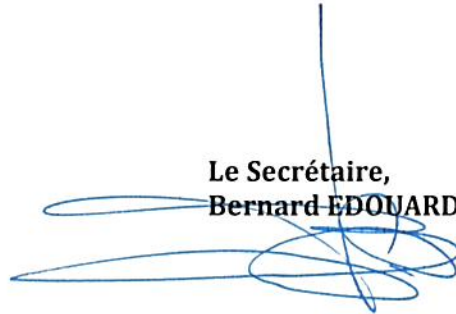
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés présents ou représentés.

**Le Président,
Robert PARFAIT**



**Le Secrétaire,
Bernard EDOUARD**



**Pour la société COMAUTO,
Hubert AUBERY**

